

Avis du Haut Conseil de la Santé Publique relatif à la refonte du carnet de santé de l'enfant

25/05/2016

"Dans son avis, le HCSP émet des recommandations détaillées pour actualiser ce carnet de santé qui portent notamment sur :

- les âges-clés des examens de santé de 0 à 18 ans et sur leur contenu ;
- les courbes anthropométriques et l'importance du suivi de la croissance ;
- le contenu et la forme des trois certificats de santé obligatoires.

Le HCSP recommande également :

- de maintenir le calendrier vaccinal dans le carnet de santé sous la forme d'une « carte postale » amovible telle que celle produite actuellement par Santé publique France ;
- d'actualiser les différentes rubriques du carnet de santé et en particulier les messages de prévention ;
- d'apporter des modifications à la structure générale du carnet de santé et de prévoir sa dématérialisation.

De plus, le HCSP recommande qu'une campagne d'information rappelant l'intérêt du carnet de santé de l'enfant soit menée auprès du grand public et des professionnels de santé lors de la parution de la nouvelle version".